

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune

BOURBONNE LES BAINS

2020/ 23

DEPARTEMENT  
Haute-Marne**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Nombre de conseillers :**

- en exercice 19  
 - présents 17  
 - votants 17  
 - absents 2

**Du mardi 9 juin 2020**

L'an deux mille vingt le 09 juin, à Salle des fêtes à 20H30.

Le Conseil Municipal de la commune de BOURBONNE LES BAINS

Étant réuni, après convocation légale, sous la présidence de M. André NOIROT, Maire

**OBJET****Délégués du Conseil Municipal  
auprès des Communes  
Forestières**

Étaient présents : André NOIROT, Elie PERRIOT, Emilie BEAU, Christian TROISGROS, Marie-France MERCIER, Christiane GOURLOT, Claude PETIOT, Patrick BREYER, Catherine THIVET, Olivier LADRANGE, Delphine ANDRÉ, Lydia HUGUENOT, Sébastien HUMBLOT, Damien CORNU, Emmanuel PASQUA, Amélie MOLTER, Aurélie LAVILLE.

Étaient absents non excusés : Pierre THOMAS, Jean-Mary CARBILLET

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 11/06/2020 et que la convocation du Conseil avait été faite le 04 juin 2020

Madame Amélie MOLTER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune de Bourbonne les Bains est adhérente, cotisante auprès de l'Association des Communes Forestières 52, en raison de son important domaine forestier.

Afin d'assurer la représentation de Bourbonne les Bains, il convient de désigner un titulaire et un suppléant.

Monsieur le Maire propose les délégués suivants :

- **Madame Marie-France MERCIER (titulaire)**
- **Monsieur Patrick BREYER (suppléant)**

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir approuver les délégués du Conseil Municipal auprès des communes forestières ci-dessus désignés.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Bourbonne les Bains le 11 juin 2020

Le Maire  
 M. André NOIROT